



Bruxelles, le 18 juillet 2016
(OR. en)

11201/16

ONU 85	COHAFA 54
CONUN 140	GENDER 31
COHOM 99	CYBER 86
CFSP/PESC 610	COAFR 216
COPS 237	MAMA 154
CSDP/PSDC 445	COASI 155
CONOP 58	COEST 193
COTER 81	COTRA 17
DEVGEN 165	COLAC 55
CLIMA 88	

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	18 juillet 2016
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	10761/16
Objet:	Priorités de l'UE aux Nations unies et à la soixante-et-onzième Assemblée générale des Nations unies (septembre 2016-septembre 2017)

Les délégations trouveront en annexe les priorités de l'UE aux Nations unies et à la soixante-et-onzième Assemblée générale des Nations unies (septembre 2016 - septembre 2017), dont le texte a été adopté par le Conseil lors de sa 3482^e session tenue le 18 juillet 2016.

Priorités de l'UE aux Nations unies et à la soixante-et-onzième Assemblée générale des Nations unies (septembre 2016 – septembre 2017)

Aujourd'hui, plus que jamais, les Nations unies restent la clé de voûte de notre engagement mondial. Notre attachement aux principes et à la finalité de la Charte des Nations unies demeure intact. Depuis des décennies, l'Union européenne et les Nations unies unissent leurs forces afin de promouvoir la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme.

Un certain nombre d'accomplissements remarquables ont jalonné l'année écoulée, tels que l'accord sur le programme de développement durable à l'horizon 2030, qui est porteur de changement, le programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième conférence internationale sur le financement du développement et la signature, déterminante, de l'accord de Paris. Un consensus de plus en plus large s'est également formé au sein de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations unies en ce qui concerne la lutte contre Daech et d'autres groupes terroristes.

L'année à venir sera consacrée à la consolidation et à la mise en œuvre de ce que nous avons accompli.

Cependant, des défis considérables d'ampleur mondiale subsistent. Ils appellent une réaction à l'échelle mondiale, sous l'égide d'une Organisation des Nations unies forte et efficace, prête à relever les défis existants et à venir. Il nous faut réformer et redynamiser les systèmes de gouvernance mondiale. Nous devons également élaborer des normes et des règles internationales dans des domaines où nous ne disposons pas encore d'institutions internationales solides, tels que le cyberspace, l'énergie ou l'espace. La crise planétaire des migrants et des réfugiés exigera de véritablement partager les responsabilités au niveau mondial.

L'UE œuvre avec l'ensemble du système des Nations unies afin de relever ces défis. Pour maintenir la paix, il sera nécessaire de disposer d'une approche interpilliers cohérente et coordonnée, dans laquelle la prévention occupe une place toujours plus centrale. La stratégie globale de l'UE met spécifiquement l'accent sur l'importance que revêt un système de gouvernance mondiale efficace. Le nouveau Secrétaire général peut compter sur la pleine coopération et le soutien sans réserve de l'UE au cours de cette importante année de transition.

Reconnaissant combien il importe que les Nations unies soient au centre d'un multilatéralisme effectif, l'Union européenne et ses États membres¹ accorderont, tout au long de la 71^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, une attention particulière aux priorités énoncées sous les trois grands titres suivants:

- I. MAINTENIR LA PAIX*
- II. UN MONDE PLUS JUSTE ET PLUS HUMAIN*
- III. UN PROGRAMME PERENNE POUR LE CHANGEMENT.*

I. MAINTENIR LA PAIX

Garantir la paix

La durée de plus en plus longue des conflits et des crises ainsi que leur complexité croissante rendent nécessaires un programme commun et une réponse intégrée des Nations unies accordant une importance particulière à la diplomatie préventive, à la médiation, à la consolidation de la paix, à la résilience, aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales, désignées sous le nom d'opérations de paix dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. Les clivages institutionnels et sectoriels doivent être surmontés afin de permettre une collaboration plus étroite et plus intégrée. Il est essentiel de disposer d'une approche globale: la prévention des crises, l'aide humanitaire, la stabilisation, la consolidation de la paix, le développement durable, l'atténuation des changements climatiques, la réforme du secteur de la sécurité et l'action en faveur des droits de l'homme devraient être complémentaires et se renforcer.

Le maintien de la paix requiert une intégration plus poussée des trois piliers de l'action des Nations unies. Dans ce contexte, la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue une occasion de renforcer le lien entre sécurité et développement. C'est précisément ce que souligne l'objectif de développement durable n° 16 relatif à la paix, à la justice et à des institutions efficaces met en valeur.

¹ Tout au long du présent document, l'utilisation du mot "UE" ne préjuge pas de la question de savoir si la compétence appartient à l'UE, à l'UE et ses États membres ou exclusivement aux États membres.

Les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations unies resteront un volet essentiel des efforts que nous déployons en faveur de la stabilité. Nous continuerons à nous employer à les renforcer et à maintenir ou accroître la participation d'États membres de l'UE à ces opérations et missions, et nous collaborerons étroitement avec les Nations unies en vue de la mise en place de mesures qui favorisent les synergies et le soutien mutuel, en renforçant notre partenariat sur le terrain.

L'UE a contribué activement aux processus d'examen menés l'année dernière dans le cadre de l'architecture de paix et de sécurité des Nations unies. Elle se félicite des propositions concrètes qui ont été faites et est prête à jouer un rôle de premier plan afin d'aider les Nations unies à mettre en œuvre les recommandations formulées. Il convient à présent de centrer durablement nos efforts sur la cohérence et les synergies, en utilisant de façon efficace et effective l'ensemble des réponses aux crises. Jamais auparavant autant d'examens ou de rapports majeurs des Nations unies n'ont appelé aussi unanimement à en faire davantage pour prévenir les crises et chercher des solutions politiques. Les efforts en matière de diplomatie préventive et de médiation doivent être intensifiés. L'Alliance des civilisations des Nations unies a un rôle à jouer dans ce contexte.

L'histoire récente n'a que trop douloureusement montré à quoi pouvait mener l'inaction du Conseil de sécurité. Les États membres de l'UE réaffirment leur soutien au code de conduite du groupe ACT et rappellent l'engagement pris en ce qui concerne la nécessité de prendre des mesures rapides et décisives destinées à mettre un terme à la perpétration de génocides, de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre, ou à les empêcher. L'UE continuera à soutenir la mise en œuvre du principe de la responsabilité de protéger.

De concert avec des partenaires partageant les mêmes valeurs, l'UE œuvrera en faveur de l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que des hommes et des garçons, notamment la violence sexuelle dans les conflits, et s'emploiera à mettre un terme à l'impunité. La mise en œuvre intégrale de toutes les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité est une priorité, qui requiert une participation active des femmes à la prévention et au règlement des conflits et en ce qui concerne le rôle qu'elles ont à jouer dans la lutte contre l'extrémisme violent.

L'UE appelle à la poursuite systématique des efforts mis en œuvre afin que les Nations unies disposent d'une approche visant à lutter contre la violence sexuelle et à mettre un terme à l'exploitation et aux abus sexuels dont se rendent coupables des soldats de la paix. Les auteurs de tels actes doivent en répondre. Il faut que la justice soit rendue d'une manière accessible aux survivants. Nous devons travailler ensemble pour renforcer les efforts visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels, à enquêter et prendre rapidement des sanctions disciplinaires et à faire en sorte que les victimes aient accès à des mécanismes de signalement et à un soutien. Les mesures prises par le Secrétaire général, notamment la nomination d'un coordonnateur spécial, ainsi que les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale vont dans la bonne direction.

La lutte contre le terrorisme et notamment la prévention de l'extrémisme violent

Les Nations unies jouent un rôle majeur dans **la lutte contre le terrorisme et notamment dans la prévention de l'extrémisme violent**. La stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies comprend un arsenal complet de mesures qui doit être mis en œuvre dans son intégralité. Cette année, marque le dixième anniversaire de la stratégie, qui est l'occasion de soumettre celle-ci à un examen approfondi, en tenant compte des discussions les plus récentes sur la prévention de l'extrémisme violent menées à la lumière du plan d'action du Secrétaire général en la matière.

L'UE continuera entretemps à traiter en interne la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent au travers des travaux législatifs et des mécanismes de coopération en la matière. Nous continuerons à soulever ces questions dans le cadre de notre coopération bilatérale étendue, en particulier au Proche-Orient et en Afrique du Nord, au Sahel, dans la Corne de l'Afrique, en Turquie et dans les Balkans occidentaux. En outre, l'UE continuera à participer activement au Forum mondial de lutte contre le terrorisme pour promouvoir davantage encore les normes et les orientations des Nations unies dans ce domaine.

Daech et d'autres groupes terroristes constituent une menace pour la communauté internationale et en particulier pour la stabilité du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord. La lutte menée contre ceux-ci doit l'être parallèlement à la recherche de solutions politiques durables dans les régions concernées. L'UE soutient le rôle actif que jouent les Nations unies pour contribuer à ce que de telles solutions soient trouvées et que des mesures préventives systématiques soient mises en œuvre pour s'attaquer aux causes profondes.

Dans ce contexte, l'UE réaffirme son soutien sans faille aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, en particulier les résolutions 2170, 2178 et 2253, et demande à tous les pays de prendre les mesures nécessaires pour qu'elles soient rapidement mises en œuvre dans le plein respect des droits de l'homme et de l'État de droit, en particulier afin de s'attaquer au phénomène des combattants terroristes étrangers et de lutter contre le financement du terrorisme.

Relever les défis régionaux

Trop de personnes ne connaissent ni la paix ni la sécurité dans leur propre pays. Les situations critiques dans lesquelles se trouvent de nombreux pays nécessitent une action internationale ferme et cohérente; c'est notamment le cas des pays et régions évoqués ci-après.

L'UE réaffirme qu'elle soutient pleinement les efforts déployés sous l'égide des Nations unies pour faciliter une transition politique, notamment ceux de l'envoyé spécial pour la **Syrie**. Seul un processus politique mené par les Syriens et conduisant à une transition pacifique et sans exclusive, sur la base des principes énoncés dans le communiqué de Genève du 30 juin 2012 et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, permettra de ramener la stabilité en Syrie, d'ouvrir la voie à la paix et la réconciliation et de créer les conditions nécessaires à une lutte efficace contre le terrorisme, tout en sauvegardant la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de l'État syrien.

L'UE insiste sur le fait que l'ensemble des membres du Groupe international d'appui pour la Syrie doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour renforcer rapidement la mise en œuvre et le suivi de la cessation des hostilités, garantir l'accès de l'aide humanitaire dans tout le pays et avancer sur la question des détenus. Il faut que des négociations sérieuses soient menées pour parvenir à une véritable transition politique comportant la mise en place d'une instance gouvernementale transitoire large, inclusive, non confessionnelle et dotée des pleins pouvoirs exécutifs.

L'UE continue de présenter un front uni dans sa volonté de parvenir à la solution fondée sur la coexistence de deux États dans le cadre du **processus de paix au Proche-Orient**. À cet égard, nous travaillerons de concert avec les Nations unies et le Conseil de sécurité. Les parties au conflit seront exhortées à s'abstenir de toute action susceptible d'attiser encore les tensions et à s'attaquer plutôt aux causes profondes du conflit.

L'UE s'emploiera à assurer la cohérence entre les différentes initiatives visant à relancer le processus de paix au Proche-Orient. Dans ce contexte, elle est déterminée, aux côtés d'autres partenaires internationaux et régionaux, à contribuer de manière concrète et substantielle à l'élaboration d'un ensemble de mesures incitant les parties à faire la paix dans la perspective d'une conférence internationale dont la tenue est prévue avant la fin de l'année. L'UE continuera à jouer un rôle actif par l'intermédiaire de son représentant spécial pour le processus de paix au Proche-Orient et du Quatuor. Elle formulera des recommandations portant sur d'importantes mesures à prendre sur le terrain afin d'induire des changements, conformément à des accords antérieurs, de manière à offrir un horizon politique. La dimension régionale, qui constitue un élément déterminant pour parvenir à une paix globale, reste essentielle dans la mesure où l'initiative de paix arabe pourrait dynamiser et stimuler le processus de paix au Proche-Orient.

En **Libye**, l'UE continuera d'apporter un soutien substantiel au gouvernement d'entente nationale et au peuple libyen dans des domaines cruciaux, tels que l'État de droit, la coopération économique et la réforme du secteur de la sécurité, à la demande des autorités libyennes et conformément à leurs priorités, en totale concertation avec la MANUL et à l'appui de celle-ci. Le Conseil de sécurité jouera un rôle important en Libye en ce qui concerne les sanctions imposées par les Nations unies et l'autorisation qui serait donnée pour la mise en œuvre d'initiatives PSDC spécifiques de l'UE.

En **Méditerranée**, l'UE continuera à soutenir la coopération et l'intégration régionales au moyen des cadres existants.

L'UE continuera à soutenir les efforts de la communauté internationale, en l'occurrence le processus de Minsk, visant à trouver une solution politique pacifique et durable à la crise en **Ukraine**, fondée sur le respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance du pays, ainsi que sur le respect rigoureux des normes internationales. Dans ce contexte, l'UE continuera à appeler à la mise en œuvre des accords de Minsk, qui ont été approuvés par le Conseil de sécurité des Nations unies dans sa résolution 2202 (2015), et poursuivra sa politique consistant à ne pas reconnaître l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol par la Russie, conformément à la résolution 68/262 de l'Assemblée générale des Nations unies.

L'UE est résolument attachée aux réformes et à la stabilité à long terme en **Afghanistan**. La prochaine conférence ministérielle sur l'Afghanistan, qui se tiendra à Bruxelles en octobre 2016 sous l'égide de l'UE et du gouvernement afghan, constituera une occasion importante de réaffirmer les engagements du pays en faveur de la poursuite des réformes et du progrès, et de permettre à la communauté internationale de marquer un soutien politique et financier durable en faveur de la paix, de la consolidation de l'État et du développement durable en Afghanistan, et notamment de la lutte contre la drogue. L'UE réaffirme qu'elle appuie pleinement le rôle important que la mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA) et toutes les agences de l'ONU continuent à jouer pour venir en aide au peuple afghan. Nous continuerons à soutenir tous les efforts de la communauté internationale visant à créer un environnement propice à un processus de paix durable en Afghanistan, ainsi que l'engagement indispensable de la MANUA en faveur de la promotion des droits de l'homme et de la protection des civils en période de conflit armé.

Les **pays africains** se sont employés à constituer et à développer les capacités de leurs propres équipes de réaction à ces situations aux niveaux régional et sous-régional, dans le cadre de l'architecture africaine globale de paix et de sécurité. Les défis sont importants et ne pourront être relevés sans le soutien, notamment financier, de partenaires internationaux tels que les Nations unies et l'UE. La bonne coopération des deux organisations et leur complémentarité sont manifestes au Mali et en République centrafricaine, par exemple, où la participation de pays européens contributeurs de troupes aux opérations des Nations unies va croissant, parallèlement au déploiement d'opérations PSDC, à l'appui des efforts africains visant à rétablir un climat pacifique dans ces pays.

L'UE souhaite élaborer un cadre structuré pour renforcer la coopération trilatérale en Afrique, sur la base de l'échange d'expériences sur le terrain et des contacts réguliers qui existent déjà aux niveaux politique et technique entre les Nations unies, l'Union africaine et elle-même. L'UE est également soucieuse de soutenir le renforcement de la capacité des pays et des organisations régionales d'Afrique à mobiliser leurs propres ressources face à des situations d'urgence. Nous nous efforcerons d'équiper et de former les forces africaines afin qu'il puisse y être fait appel pour maintenir la paix et en garantir le respect sur tout le continent africain.

Le désarmement et la non-prolifération

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs constitue une menace pour la sécurité mondiale. En raison du risque que des armes de destruction massive se retrouvent entre les mains d'acteurs non étatiques et de groupes terroristes, il est crucial de soutenir les efforts déployés par les Nations unies pour empêcher ces derniers de mettre au point, d'acquérir, de fabriquer, de détenir et de transporter de telles armes ainsi que leurs vecteurs. L'UE s'emploiera à améliorer la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations unies et contribuera activement à son examen approfondi, qui doit être achevé en 2016.

L'UE s'attachera à faire valoir l'importance de la mise en œuvre intégrale de la convention sur les armes chimiques et de son universalisation et à mettre fin à l'utilisation inacceptable de ces armes au Proche-Orient. Elle défendra la mise en œuvre intégrale de la convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines, son universalisation et sa mise en œuvre au niveau national, ainsi que les positions de l'UE à cet égard, également dans la perspective de la 8e conférence d'examen de cette convention, qui se tiendra en 2016.

L'UE promouvra l'universalisation et la mise en œuvre du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui constitue la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire conformément à l'article VI du TNP et un élément important dans le cadre du développement des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En outre, elle estime que le traité d'interdiction complète des essais nucléaires est d'une importance capitale pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires, et son entrée en vigueur reste une des toutes premières priorités de l'Union européenne.

Nous ne devrions ménager aucun effort pour remettre la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement des Nations unies sur les rails et, dans ce contexte, rester ouverts à toute nouvelle initiative qui requiert un consensus. Le lancement immédiat et la conclusion rapide des négociations, dans le cadre de la Conférence du désarmement, sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la base du document CD/1299 et du mandat qui y figure, restent clairement une priorité pour l'Union européenne.

L'UE promeut l'universalisation et la mise en œuvre intégrale du traité sur le commerce des armes, et elle soutiendra la mise en œuvre des résultats des conférences des États parties. Elle apportera également son soutien aux instruments des Nations unies visant à prévenir, à combattre et à éradiquer le détournement et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions.

L'UE met l'accent sur le rôle des femmes dans toutes les discussions et décisions relatives au désarmement.

II. UN MONDE PLUS JUSTE ET PLUS HUMAIN

Les migrations et les flux de population mondiaux

Pour endiguer la crise mondiale de déplacements de population la plus importante depuis la Seconde Guerre mondiale et la **hausse des flux migratoires et de réfugiés**, l'ensemble de la communauté internationale devra fournir des efforts cohérents et coordonnés.

L'UE s'inspirera des cadres définis par les Nations unies, dont le programme de développement durable à l'horizon 2030 et le sommet des Nations unies sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, qui aura lieu prochainement, afin d'établir un cadre de coopération global et efficace. Ce cadre devrait reposer sur le partage des responsabilités, permettre de relever les défis liés aux migrations et aux déplacements dans le monde, et être étayé par un attachement renouvelé au droit international humanitaire.

L'UE favorisera des approches axées sur le développement, reconnaissant l'impact positif de politiques migratoires programmées et bien gérées pour les pays d'origine, les pays de transit ou les pays d'accueil. La communauté internationale devrait aider les communautés et les gouvernements des pays d'accueil à améliorer la résilience et l'intégration socio-économique des personnes déplacées de force, ainsi qu'à instaurer et à mettre en œuvre des politiques propices à l'autosuffisance à l'échelon national.

Nous coopérerons avec tous les partenaires des Nations unies afin d'intensifier les efforts déployés à l'échelle internationale pour s'attaquer aux causes profondes et pluridimensionnelles de la crise actuelle des réfugiés et de la migration irrégulière ainsi que des déplacements forcés en général, du trafic de migrants et de la traite des êtres humains, et de relever les défis spécifiques auxquels se heurtent les femmes et les enfants dans les processus migratoires; protéger les victimes et sauver des vies devraient constituer des priorités absolues pour la communauté internationale dans son ensemble. En outre, il convient de redoubler d'efforts en vue d'améliorer les voies de migration légale et de garantir la réadmission des personnes qui ne peuvent prétendre à l'asile conformément au droit international.

Nous devrions renforcer le lien qui existe entre l'aide humanitaire et l'aide au développement afin d'endiguer la crise des migrants, des déplacés et des réfugiés, tout en élargissant la base des donateurs, en obtenant davantage de contributions de la part du secteur privé et en nous attachant à utiliser plus efficacement les ressources disponibles.

Les droits de l'homme et le droit international

Prenant appui sur le partenariat qui la lie étroitement aux Nations unies en matière de **droits de l'homme**, l'UE encouragera la promotion et la protection des droits de l'homme dans le monde. Nous entendons continuer à nouer des alliances interrégionales afin de faire progresser nos priorités thématiques en matière de droits de l'homme et d'examiner la situation de certains pays réclamant l'attention des Nations unies. L'UE s'emploiera à promouvoir le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le pacte international relatif aux droits civils et politiques en décembre 2016, à l'occasion de la commémoration de leur 50^e anniversaire.

Nous accorderons une plus grande priorité au rôle déterminant que jouent les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme, y compris en défendant l'espace dévolu à la société civile et en favorisant la participation d'ONG à l'action des Nations unies, et discuterons des éventuelles mesures à prendre pour permettre à des représentants et institutions des populations autochtones de participer aux réunions d'organes des Nations unies qui traitent de questions les concernant. L'UE continuera également à porter une attention particulière à toutes les questions liées à la dimension hommes-femmes, y compris l'amélioration des droits des femmes, l'émancipation des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle demeure attachée à la promotion, à la protection et au respect de tous les droits de l'homme ainsi qu'à la mise en œuvre complète et effective du programme d'action de Beijing, du programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement et des conclusions issues de leurs conférences d'examen et, à cet égard, elle reste soucieuse de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation. L'UE œuvrera à la promotion et à la protection des droits de l'enfant dans le monde. Elle promouvra les principes d'égalité et de non-discrimination, s'opposant fermement à toute discrimination pour quelque raison ou considération que ce soit, y compris la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Alors que l'acquis mondial en matière de droits de l'homme est de plus en plus mis à mal, ainsi qu'il est ressorti de récentes sessions du Conseil des droits de l'homme et de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, l'UE est résolue à se montrer toujours plus vigilante et proactive pour maintenir les questions essentielles liées aux droits de l'homme au centre de l'attention, défendre l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance de tous les droits de l'homme, et préserver l'indépendance du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, des procédures spéciales des droits de l'homme et des organes de suivi des traités.

L'UE continuera à œuvrer pour que des solutions respectueuses des droits de l'homme soient apportées à la crise des migrants et des réfugiés. Elle continuera également à promouvoir l'intégration des droits de l'homme dans les travaux des Nations unies, ainsi que la réactivité et l'efficacité du système des Nations unies face à des crises graves liées aux droits de l'homme (y compris l'initiative "Les droits de l'homme avant tout").

Il conviendrait d'accorder plus d'attention à la protection internationale des réfugiés, au principe de non-refoulement et au droit d'asile, mais également à la prise en compte des besoins particuliers des migrants qui se trouvent dans une situation vulnérable et ne satisfont pas aux critères requis pour obtenir le statut de réfugié. L'UE s'emploiera à défendre et à renforcer la mise en œuvre du droit international dans ce domaine, y compris en encourageant tous les pays à signer et à ratifier la convention relative au statut des réfugiés de 1951 et son protocole de 1967 et en favorisant le développement des mécanismes juridiques non contraignants et régionaux existants.

L'UE plaide en faveur de l'État de droit aux niveaux national et international, de la justice pénale internationale, en particulier la Cour pénale internationale, de l'accès à la justice, de la transparence et de la responsabilité des institutions, d'un processus décisionnel participatif et inclusif, et de sociétés exemptes de corruption.

Le renforcement de l'espace humanitaire

L'**action humanitaire** est confrontée à des défis de taille depuis plusieurs années. Outre le fait qu'ils durent plus longtemps, les conflits récents se caractérisent par la violence et le non-respect flagrant des règles, y compris du droit international humanitaire, par l'ampleur sans précédent des souffrances occasionnées et des déplacements forcés à l'intérieur des pays ou au niveau de frontières internationales, ainsi que par la multiplication des attaques visant délibérément les infrastructures civiles et les travailleurs humanitaires, sans oublier les restrictions en matière d'accès dont fait l'objet l'aide humanitaire. Le changement climatique et les inégalités économiques croissantes ont également contribué à accentuer la vulnérabilité de certaines populations, obligeant d'aucuns à quitter leur foyer.

Le système international de l'aide doit s'adapter davantage pour faire face à l'ampleur et à la nature des défis actuels. Il convient de réagir avec plus d'efficacité, en rationalisant les méthodes de travail à la fois de la communauté des donateurs et des opérateurs humanitaires. Nous devons assurer des synergies et la cohérence entre l'aide humanitaire et la coopération au développement, la stabilisation et la prévention des conflits, avant même le déclenchement des crises, afin de mieux anticiper les crises ou les catastrophes et de mieux s'y préparer ou y réagir, l'objectif étant de mettre un terme aux besoins humanitaires et de renforcer la résilience. Il convient en outre d'associer davantage les capacités locales existantes aux efforts déployés et de renforcer celles-ci, ainsi que de repenser nos approches en vue de répondre de manière plus appropriée et plus durable aux besoins des populations touchées, tant à court terme qu'à long terme. Malgré l'augmentation sans précédent du financement de l'aide humanitaire, les besoins se sont accrus encore plus rapidement, et l'écart qui se creuse entre les deux doit être résorbé.

Le tout premier sommet humanitaire mondial s'est tenu en mai 2016 dans le but de remédier à cette situation et de relever certains des défis qui se posent. L'UE réaffirme avec force son attachement collectif et individuel de longue date à une action humanitaire efficace et fondée sur des principes, y compris en faisant siennes les responsabilités primordiales énoncées dans le rapport du Secrétaire général des Nations unies intitulé "Une seule humanité, des responsabilités partagées" et dans son "Programme d'action pour l'humanité". Elle reste déterminée à réagir à la violence à caractère sexiste dans les situations de crise et à la prévenir. La communauté internationale doit assumer la responsabilité qui lui incombe de sauver des vies, de soulager des souffrances et de préserver la dignité humaine.

Les Nations unies devraient prendre des initiatives fortes afin d'assurer un suivi inclusif, transparent et efficace, y compris au travers des processus intergouvernementaux existants du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale des Nations unies à l'occasion de sa 71^e session, mais également par l'intermédiaire des conseils exécutifs des agences et par d'autres moyens disponibles, pour contribuer à concrétiser les engagements formulés lors du sommet.

L'UE continuera d'appuyer le rôle de premier plan que jouent les Nations unies dans la coordination et la fourniture de l'aide humanitaire internationale et de plaider en faveur du respect des principes humanitaires, du droit international humanitaire, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit relatif aux réfugiés.

III. UN PROGRAMME PERENNE POUR LE CHANGEMENT

L'obtention d'un accord sur le programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur le programme d'action d'Addis-Abeba ainsi que l'accord de Paris ont constitué une occasion unique de décider de notre avenir. Les efforts déployés l'année dernière doivent être suivis d'une action résolue. À l'heure actuelle, l'intégration entre les stratégies relatives au changement climatique, au développement durable, à l'aide humanitaire et à la consolidation de la paix est insuffisante. Nous sommes disposés à agir au niveau multilatéral pour remédier à cette situation et œuvrer à la réalisation d'un programme global mondial.

Le programme de développement durable à l'horizon 2030

Le **programme de développement durable à l'horizon 2030**, qui revêt un caractère universel, intégré et indivisible, y compris le programme d'action d'Addis-Abeba, constitue un point de référence commun non seulement pour tous les États membres des Nations unies mais aussi pour l'ensemble des autres parties prenantes, de la société civile aux entreprises. Il orientera, au cours des quinze prochaines années, l'action en faveur du développement durable pour l'humanité, la planète, la prospérité et la paix, dans le cadre d'un partenariat. Nous n'avons pas d'autre choix que celui de faire en sorte que le programme de développement durable à l'horizon 2030 soit une réussite aussi bien au sein de l'UE qu'en dehors de celle-ci. Les accords conclus doivent à présent apporter de véritables changements dans la vie des populations et ne laisser personne de côté.

Nous avons besoin d'une approche globale, intégrée et complète de la part de tous les acteurs, dans tous les secteurs et à tous les niveaux afin de préserver le caractère universel, intégré et indivisible du programme de développement durable à l'horizon 2030. Le suivi de la mise en œuvre de ce programme sera essentiel pour sa réussite. L'UE continuera à soutenir l'élaboration, au sein des Nations unies, d'un processus de suivi et d'examen cohérent, efficace et inclusif.

Il convient de s'attaquer aux facteurs et aux causes profondes de la migration irrégulière, des déplacements forcés et des autres formes de migration risquée, en suivant une approche systématique, globale et à long terme, en vue d'une mise en œuvre rapide et effective.

La troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui se tiendra à Quito en octobre 2016, sera l'une des premières conférences des Nations unies organisées à la suite de l'adoption du programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la COP21. Elle offre une occasion unique d'adopter un nouveau programme mondial pour les villes qui favorise des relations et des synergies étroites entre l'urbanisation, le développement durable et le changement climatique.

Le changement climatique

Le **changement climatique** est l'une des questions de politique intérieure et étrangère les plus complexes et les plus pressantes auxquelles nous sommes confrontés actuellement. Ses effets potentiellement déstabilisants - notamment en ce qui concerne la migration, la sécurité alimentaire, un accès fiable aux ressources, à l'eau et à l'énergie, la propagation des épidémies et l'instabilité sociale et économique – en font un multiplicateur de menaces qui amplifie les situations de conflit.

L'accord de Paris conclu en 2015 est la pierre angulaire du régime mondial de gouvernance climatique qui est en train de voir le jour. Il s'agit d'un accord ambitieux, équilibré, équitable et juridiquement contraignant. Il est souhaitable que sa ratification et son entrée en vigueur interviennent rapidement car cela donnerait à l'ensemble des pays et parties prenantes la certitude juridique que l'accord sera appliqué rapidement. Afin d'entretenir la dynamique positive engagée à Paris, une mobilisation politique et diplomatique soutenue sera nécessaire au niveau mondial, y compris d'acteurs non étatiques tels que les entreprises et les autorités locales qui contribuent de plus en plus à accroître l'efficacité de l'action multilatérale.

Nous resterons proactifs lors des négociations internationales sur le climat qui seront menées dans le cadre de la CCNUCC, afin de veiller à ce que le niveau d'ambition fixé par l'accord se retrouve dans tous les aspects de sa mise en œuvre, tels que des dispositions détaillées concernant la transparence et la responsabilité, les mécanismes de développement durable et les mécanismes technologiques.

L'UE est résolue à renforcer la mobilisation du financement de la lutte contre le changement climatique dans le cadre de mesures d'atténuation efficaces afin d'apporter sa contribution à l'objectif des pays développés consistant à mobiliser ensemble chaque année, d'ici 2020, 100 milliards de dollars provenant d'une grande variété de sources.

De même, l'UE a l'intention de continuer à jouer un rôle de premier plan dans le développement de l'action multilatérale en faveur du climat en encourageant l'obtention de résultats ambitieux dans le cadre des négociations au sein de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Organisation maritime internationale visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que dans le cadre des négociations au titre du protocole de Montréal.

La réforme du système des Nations unies et le renforcement de l'efficacité

Un multilatéralisme effectif doit avoir comme élément central un **système des Nations unies efficace**.

La mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 et les résultats des examens effectués par les Nations Unies en ce qui concerne les opérations de paix, le dispositif de consolidation de la paix et le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité offrent une occasion unique d'opérer un changement institutionnel et d'améliorer la coopération entre les différents piliers des Nations unies. Avec l'arrivée du nouveau Secrétaire général, le moment est venu d'entreprendre une réforme en profondeur du système des Nations unies en établissant un nouveau programme stratégique pour les quinze prochaines années.

Le programme de développement durable à l'horizon 2030 revêtant un caractère intégré, sa mise en œuvre doit être soutenue par un système des Nations unies qui intensifie ses efforts en vue d'apporter un appui intégré et coordonné à l'élaboration des politiques (notamment dans le cadre du système des Nations unies pour le développement). Nous avons besoin d'un système des Nations unies pour le développement qui fonctionne d'une manière plus intégrée, avec une collaboration interorganisations renforcée, des équipes conjointes, une programmation conjointe et une mise en œuvre conjointe des programmes, selon le principe "unis dans l'action". Le nouvel examen quadriennal complet sera essentiel à cet égard, et une réforme en profondeur devrait être envisagée.

Il convient également de faire en sorte que les comités de l'Assemblée générale des Nations unies ainsi que les autres organes des Nations unies fonctionnent de manière plus efficace. Nous avons tous un rôle à jouer collectivement pour améliorer l'efficacité, l'efficacité, la transparence, la responsabilité et la représentativité de l'ensemble du système des Nations unies, y compris du Conseil de sécurité.

Les réformes à engager devront être l'occasion de relever de nouveaux défis et de saisir de nouvelles opportunités tout en redéfinissant les priorités au sein du système.

L'UE accueille favorablement toutes les propositions visant à garantir que le système des Nations unies est adapté à l'objectif qui lui est assigné et qu'il peut apporter des solutions souples, effectives et efficaces aux problèmes pressants de notre époque.

Le nouveau Secrétaire général devrait s'attaquer en priorité à ces questions dès son entrée en fonction. Il ou elle devrait avoir comme dessein de promouvoir le rôle des Nations unies dans le respect des valeurs et principes de la Charte des Nations unies, auxquels l'UE reste profondément attachée. Le Secrétaire général devrait satisfaire aux normes les plus élevées en matière de compétence, d'intégrité, d'efficacité et d'efficience.
